

## CARENCES APPLIQUÉES AUX ADHÉSIONS PRENANT EFFET À COMPTER DU 01/04/2023 – PRODUIT FRANCE

ADHESION COMMUNE CFE/ASM	CFE	ASM
Dès le départ de France ou dans les 3 mois qui suivent le départ	Pas de carence - Droits immédiats	
+ de 3 mois après le départ de France		
▪ Jusqu'à 44 ans inclus	Carence de 3 mois	Carence de 3 mois
▪ A partir de 45 ans	Carence de 6 mois	Carence de 6 mois
DÉJÀ ADHÉRENT CFE	CFE	ASM
Quel que soit l'âge	En période de carence	Carence identique à celle de la CFE <b>Carence de 3 mois à partir de la date d'adhésion</b> pour prothèses y compris dentaires et optiques
	Carence CFE terminée	<b>Carence de 3 mois</b> pour toutes les garanties Soins inopinés ou accidentels couverts pendant cette période